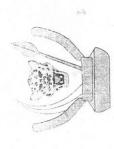


REPUBLIQUE DENGCEATIQUE DU CONCO MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL



DIPLOME D'ETAT

NOUS SOUSSIGNES, MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG, INSTITUE PAR L'ORDONNANCE N° 88-092 DU 07 JUILLET 1988;

VU LA LOI-CADRE Nº 86-005 DU 22 SEPTEMBRE 1986 DE L'ENSEIGNEMENT NATIONAL, SPECIALEMENT EN SES ARTICLES 43, 125 ET 126;

20 AVRIL 2004 MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0008 DU 15 JANVIER 2004 PORTANT MESURES TRANSITOIRES RELATIVES A L'ORGANISATION DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES VU, TEL QUE MODIFIE ET COMPLETE A CE JOUR, L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0040/2004 DU SECONDAIRES DU CYCLE LONG,

LE NOMIME : KABNE KALEZA DANNY LA NOMMEE: ATTESTONS QUE X

A PARTICIPE A LA SESSION 2011 DE L'EXAMEN D'ETAT ET A OBTENU -

POUR CENT DES POINTS AUX CONDITIONS

EN FOI DE QUOI, LUI DELIVRONS LE PRESENT DIPLOME D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG OPTION LATIN-PHILOSOPHIE DE REUSSITE FIXEES PAR L'ORDONNANCE SUSMENTIONNEE.

DE LA SECTION CITTERAIRE

SOIXANTEETUN

NE (E) A LUBUMBASHI

LE SECRETAIRE GENERAL DELIVRE A KINSHASA, LE 29 ACHT 2011 SUPERVISEUR

L'INSPECTEUR GENERAL. PRESIDENT DU JURY

LES MEMBRES DU JURY



7099090

LE (LA) RECIPIENDAIRE

1 0

N.B. : Sans rature ni surcharge. Aucun duplicata de ce diplôme ne sera délivré.